

Table des matières

| | |
|--|---|
| Introduction | 2 |
| Profil enseignement | 3 |
| - Compétences et acquis au terme de la formation | 3 |
| - Programme détaillé | 3 |
| - Programme par matière | 3 |
| - Prérequis entre cours | 4 |
| - Cours et acquis d'apprentissage du programme | 4 |
| Informations diverses | 5 |
| - Liste des bacheliers proposant cette mineure | 5 |
| - Conditions d'admission | 5 |
| - Pédagogie | 5 |
| - Evaluation au cours de la formation | 5 |
| - Formations ultérieures accessibles | 6 |
| - Gestion et contacts | 7 |
| - Infos pratiques | 7 |

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le complément disciplinaire en études anglaises vous offre :

- un approfondissement des compétences communicationnelles en langue anglaise, tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- un approfondissement des connaissances et compétences dans les domaines de la linguistique, de la littérature et de la culture anglaises ;
- un élargissement des thématiques abordées dans les cours de la majeure.

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Elargir et/ou approfondir ses connaissances et compétences communicationnelles en langue anglaise et les mobiliser avec pertinence pour étudier en profondeur une problématique ou un système complexe relevant de la linguistique, de la civilisation et de la littérature anglaises

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

Compl-discipl.1. Atteindre le niveau B2+ du Cadre Européen Commun de Référence

Compl-discipl.2. Développer une compréhension approfondie de problématiques relevant des études anglaises complémentaires à celles étudiées dans le cadre de la majeure.

Compl-discipl.3. Démontrer une compréhension approfondie et exploiter avec pertinence une palette élargie d'outils d'analyse critique relevant de l'acquisition de la langue anglaise, de la linguistique anglaise et des études littéraires et culturelles anglaises.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

- Obligatoire
- △ Activité non dispensée en 2019-2020
- ⊕ Activité cyclique dispensée en 2019-2020
- ⊗ Au choix
- ⊙ Activité cyclique non dispensée en 2019-2020
- Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

L'étudiant doit totaliser 30 crédits répartis sur 2 blocs annuels, soit idéalement 15 crédits par an. Le programme est soumis à l'approbation du responsable de la mineure.

Bloc
annuel
2 3

o Contenu:

o Première partie de la mineure (15 crédits)

o Langue anglaise et grammaire anglaise

| | | | | | | | |
|-------------|---|---|---------|-----------|-----------|---|--|
| ○ LGERM1123 | English Grammar | Fanny Meunier Natassia Schutz (supplée Fanny Meunier) | 30h+15h | 5 Crédits | 1 + 2q | x | |
| ○ LGERM1126 | English productive and receptive skills | Sylvie De Cock Gaëtanelle Gilquin (coord.) | 30h+30h | 5 Crédits | 2q | x | |

o Choisir un cours parmi :

| | | | | | | | |
|-------------|---|--------------------|----------|-----------|------|---|--|
| ⊗ LGERM1124 | English Literature : Critical Approaches | | 30h | 5 Crédits | 2q | x | |
| ⊗ LGERM1324 | The History of English Literature I | Ben De Bruyn | 30h | 5 Crédits | 2q | x | |
| ⊗ LGERM1328 | Introduction to English linguistics : syntax and stylistics | Gaëtanelle Gilquin | 22.5h+5h | 5 Crédits | 2q | x | |
| ⊗ LGERM1325 | Civilisation of the English-speaking countries : cultural aspects | Paul Arblaster | 30h | 5 Crédits | 1q ⊕ | x | |

o Deuxième partie de la mineure (15 crédits)

Compléter la formation avec des cours de la liste suivante :

| | | | | | | | |
|-------------|--|---------------------------------|----------|-----------|-----------|---|--|
| ⊗ LGERM1528 | Current issues and trends in English linguistics | Gaëtanelle Gilquin | 22.5h+5h | 5 Crédits | 1q | x | |
| ⊗ LGERM1327 | Advanced English language skills I | Sylvie De Cock Fanny Meunier | 45h+45h | 5 Crédits | 1 + 2q | x | |

| | | | | | | Bloc annuel | |
|-------------|---|--------------------|---------|-----------|--------|-------------|---|
| | | | | | | 2 | 3 |
| ⊗ LGERM1502 | Advanced English language skills II | Gaëtanella Gilquin | 30h+30h | 5 Crédits | 1 + 2q | | x |
| ⊗ LGERM1524 | The History of English Literature II | Véronique Bragard | 30h | 5 Crédits | 2q | | x |
| ⊗ LGERM1325 | Civilisation of the English-speaking countries : cultural aspects | Paul Arblaster | 30h | 5 Crédits | 1q ⊕ | | x |
| ⊗ LGERM1525 | American Culture: Memory and Identity Politics | Véronique Bragard | 30h | 5 Crédits | 2q ⊙ | | x |

Prérequis entre cours

Un document [prerequis-2019-min-langl100i.pdf](#) précise les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE. (Rem: Ce document n'est donc disponible que s'il y a des prérequis au sein du programme.)

Par ailleurs, ces activités sont identifiées dans le programme détaillé: leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un bloc annuel d'un programme.

Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un étudiant en début d'année, il assure la cohérence du programme individuel :

- Il peut transformer un prérequis en corequis au sein d'un même bloc annuel (pour lui permettre la poursuite d'études avec une charge annuelle suffisante) ;
- Il peut imposer à l'étudiant de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique.

Pour plus d'information, consulter [le règlement des études et des examens](#).

Cours et acquis d'apprentissage du programme

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document " *A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

Le document est accessible moyennant identification avec l'identifiant global UCL [en cliquant ICI](#).

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

- > Bachelier en histoire [prog-2019-hist1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie [prog-2019-musi1ba]
- > Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale [prog-2019-arke1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques [prog-2019-germ1ba]
- > Bachelier en information et communication [prog-2019-comu1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques [prog-2019-clas1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes [prog-2019-lafr1ba]
- > Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale [prog-2019-rom1ba]
- > Bachelier en philosophie [prog-2019-filo1ba]
- > Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales [prog-2019-hori1ba]
- > Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale [prog-2019-roge1ba]

CONDITIONS D'ADMISSION

Conditions spécifiques d'admission

La mineure en études anglaises n'est ouverte qu'à 20 étudiants issus de tous les bacheliers de la Faculté de philosophie, arts et lettres et du bachelier en information et communication de la faculté des sciences économiques, sociales et politiques et de communication, qui seront sélectionnés sur la base d'un test organisé lors de la première semaine de cours du premier quadrimestre.

L'examen d'admission comprend les parties suivantes :

- un test sur les **fonctions langagières** sous forme de questions à choix multiple ;
- une **compréhension à l'audition** ;
- une **rédaction** d'un texte de 15 lignes.

Les étudiants intéressés par cette mineure doivent disposer de connaissances et de compétences de départ définies au niveau européen comme étant celles de "l'utilisateur intermédiaire niveau seuil B1".

Cet acquis minimal doit, en principe, être garanti si on a suivi avec fruit l'apprentissage de la langue en humanités pendant quatre années à raison de deux heures par semaine au moins.

Pour plus de détails, consulter la rubrique [bacheliers concernés](#) présentant les programmes de bachelier ayant accès à la mineure en études anglaises

PÉDAGOGIE

Les cours utilisent une variété de dispositifs et de stratégies pédagogiques (cours magistraux, travaux de groupes, travaux à effectuer seul, séminaires, lectures...). Certains cours font également appel aux techniques de l'e-learning (mise à disposition de ressources et d'exercices, parcours pédagogiques, partage et évaluation collective de travaux).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Selon les types d'activités, l'évaluation peut revêtir différentes formes. Certains cours donneront lieu à des évaluations orales et/ou écrites traditionnelles (prenant place lors des sessions d'examens de janvier, juin et août/septembre), tandis que les séminaires impliqueront une participation de l'étudiant tout au long du quadrimestre et l'évaluation de travaux personnels. Les modalités de l'évaluation seront précisées au début de chaque enseignement.

Les examens portant sur les cours dits de compétences communicatives visent à tester des performances, c'est-à-dire l'utilisation pratique de la langue dans des situations significatives, qui témoigneront du niveau de compétence atteint par les étudiants.

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [Règlement général des examens](#)). Les étudiants peuvent éventuellement trouver des informations complémentaires sur les modalités particulières d'évaluation des cours dans les cahiers des charges.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Pour certains bacheliers qui ont suivi la mineure en études anglaises, les masters suivants sont accessibles directement :

| | | | |
|---|---|--|--|
| Bachelier en langues et lettres modernes, orientation germaniques | > | Master [120] en langues et lettres modernes, orientation germaniques Master [60] en langues et lettres modernes, orientation germaniques Master [120] en communication multilingue | L'étudiant inscrit à son programme de master deux des trois langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier |
| Bachelier en langues et lettres modernes, orientation générale | > | Master [120] en langues et lettres modernes, orientation germaniques Master [60] en langues et lettres modernes, orientation germaniques | L'étudiant inscrit à son programme de master les deux langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier |
| | > | Master [120] en langues et lettres modernes, orientation générale Master [60] en langues et lettres modernes, orientation générale | L'étudiant inscrit à son programme de master la langue germanique et la langue romane, étudiées dans son programme de bachelier |
| | > | Master [120] en communication multilingue | L'étudiant inscrit à son programme de master, soit les deux langues germaniques étudiées dans son programme de bachelier, soit une des deux langues germaniques et le français (s'il a étudié le français dans son programme de bachelier) |
| Bachelier en langues et lettres anciennes et modernes et Bachelier en langues et lettres françaises et romanes, orientation générale | > | Master [120] en langues et lettres modernes, orientation générale Master [60] en langues et lettres modernes, orientation générale | L'étudiant inscrit l'anglais et une langue romane étudiée dans son programme de bachelier à son programme de master. En fonction des cours suivis dans le cadre de la mineure, l'étudiant pourra se voir imposer maximum 15 crédits d'enseignements supplémentaires qui seront intégrés dans le programme de master |
| | > | Master [120] en communication multilingue | L'étudiant inscrit à son programme de master l'anglais et le français |
| Bachelier en histoire de l'art et archéologie, orientation générale Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation classiques Bachelier en histoire Bachelier en langues et lettres anciennes, orientation orientales Bachelier en philosophie Bachelier en information et communication | > | Master [120] en communication multilingue | L'étudiant inscrit l'anglais et une deuxième langue germanique (allemand ou néerlandais) à son programme en apportant la preuve d'avoir atteint dans cette deuxième langue une compétence de niveau « B2 » du Cadre européen commun de référence . En l'absence de cours de langue de niveau équivalent au niveau susmentionné dans son parcours antérieur, l'étudiant devra réussir un test de niveau portant sur les compétences communicatives réceptives et productives OU l'étudiant inscrit l'anglais et le français à son programme, |

moyennant la réussite du test de français organisé par la Commission de programme.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Faculté

| | |
|------------------------|---|
| Entité de la structure | SSH/FIAL |
| Dénomination | Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL) |
| Secteur | Secteur des sciences humaines (SSH) |
| Sigle | FIAL |
| Adresse de l'entité | Place Blaise Pascal 1 - bte L3.03.11 1348 Louvain-la-Neuve Tél: +32 (0) 10 47 48 50 http://www.uclouvain.be/fial |
| Site web | http://www.uclouvain.be/fial |

Mandat(s)

- Doyen : Cédric Fairon
- Directeur administratif de faculté : Bérengère Bonduelle

Commission(s) de programme

- Commission de programme en histoire de l'art et archéologie ([ARKE](#))
- Ecole de philosophie ([EFIL](#))
- Commission de programme en études de genre ([GENR](#))
- Commission de programme en langues et lettres anciennes ([GLOR](#))
- Commission de programme en histoire ([HIST](#))
- Commission de programme en langues et lettres anciennes et modernes ([LAFR](#))
- Commission de programme en linguistique ([LING](#))
- Commission de programme en langues et lettres modernes ([LMOD](#))
- Louvain School of Translation and Interpreting (anc. Marie Haps) ([LSTI](#))
- Commission de programme en communication multilingue ([MULT](#))
- Commission de programme en langues et lettres françaises et romanes ([ROM](#))
- Commission de programme en arts du spectacle ([THEA](#))

Responsable académique du programme: [Gaëtanelle Gilquin](#)

Personne(s) de contact

- Fiorella Flamini, conseillère aux études: conseiller.etudes-fial@uclouvain.be

INFOS PRATIQUES

Inscription à la mineure

1. Modalités d'organisation

L'étudiant suit 15 crédits de cours en bloc 2 et 15 crédits de cours en bloc 3.

Le programme est soumis à l'approbation du responsable de la mineure.

La présence aux cours de compétence communicative et aux exercices qui les accompagnent est requise si l'on souhaite profiter au maximum de la formation proposée. Différentes séances d'exercices seront proposées à des moments différents.

2. Admission à la mineure

L'étudiant doit réussir le test d'admission organisé [la première semaine du 1er quadrimestre](#).

L'examen comprend :

- un test sur les **fonctions langagières** sous forme de questions à choix multiple;
- une **compréhension à l'audition**;
- et une **rédaction** d'un texte de 15 lignes.

3. Inscription à la mineure et vérification de l'inscription

L'année académique suivant la réussite des 45 premiers crédits :

L'étudiant s'inscrit en ligne à sa mineure, après s'être préalablement inscrit à son année d'études.

L'année académique suivante, l'étudiant est automatiquement réinscrit à la même mineure.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

4. Modification de l'inscription à la mineure

La demande de modification, dûment motivée, doit être introduite avant le 10 octobre auprès du conseiller aux études de la faculté à laquelle appartient l'étudiant.

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

L'horaire peut être consulté à l'adresse : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html>.

Les étudiants doivent également consulter l'horaire général de la faculté : <https://uclouvain.be/fr/facultes/fial/horaires-des-cours.html> pour les cours qui ne sont pas repris dans la fiche horaire de la mineure.

Les modifications de dernière minute sont reprises dans la rubrique "valves étudiants" sur le site <https://uclouvain.be/306433.html>.


2. Résolution de conflits horaires éventuels à l'aide du tableau des équivalences

Le tableau des équivalences peut être consulté au secrétariat de la commission de programme qui gère la mineure.

Personne de contact : le responsable de la mineure, pour conseils et approbation de modification(s) éventuelle(s).

Inscription aux activités de la mineure

1. Informations sur les prérequis

Les étudiants intéressés par cette mineure doivent disposer de connaissances et de compétences de départ définies au niveau européen comme étant celles de "l'utilisateur intermédiaire niveau seuil B1 ".

Cet acquis minimal doit, en principe, être garanti si on a suivi avec fruit l'apprentissage de la langue en humanités pendant quatre années à raison de deux heures par semaine au moins.

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de la mineure se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant.

3. Obtention du visa du responsable de la mineure

L'étudiant est tenu, une fois le formulaire d'inscription aux activités complété, de demander le visa du responsable de la mineure avant de le transmettre au secrétariat de sa faculté ou de sa commission de programme.

Supports disponibles

Informations sur le service-cours

Certains cours disposent d'un support en ligne.

Informations à demander au titulaire du cours.

Dans l'éventualité où des dispositifs pédagogiques alternatifs sont proposés pour une activité, ceux-ci s'adressent uniquement aux étudiants qui sont inscrits à l'activité en question dans le cadre de leur mineure et qui feront la preuve de l'impossibilité d'assister au cours. Un accord écrit de l'enseignant sera requis.

Organisation des examens

1. Inscription aux examens

L'étudiant s'inscrit en ligne aux examens des cours de sa mineure en même temps qu'il s'inscrit aux examens des cours de sa majeure.

En cas de difficultés, l'étudiant s'adressera à sa commission de programme ou au secrétariat de sa faculté.

2. Consultation des horaires d'examens

Les horaires d'examens peuvent être consultés à l'adresse : <https://uclouvain.be/355628.html>.

Note : pour l'inscription sur les listes "ouvertes" de passage de certains examens, l'étudiant s'adressera directement au secrétariat central de la Faculté de philosophie, arts et lettres.